

Les maladies à déclaration obligatoire chimiques d'origine professionnelle : 2024-2025

Direction de santé publique de la Montérégie

Portrait épidémiologique Vol. 12 no 06

Août 2026 – ISSN 2991-9058

Remarque : Ce portrait porte principalement sur les nouveaux cas, à l'exception du plomb. À noter qu'il y a eu des différences méthodologiques dans le traitement des données manquantes pour le portrait actuel 2024-2025 et les portraits antérieurs. Les comparaisons avec les années antérieures de ce portrait sont faites avec la nouvelle méthodologie.

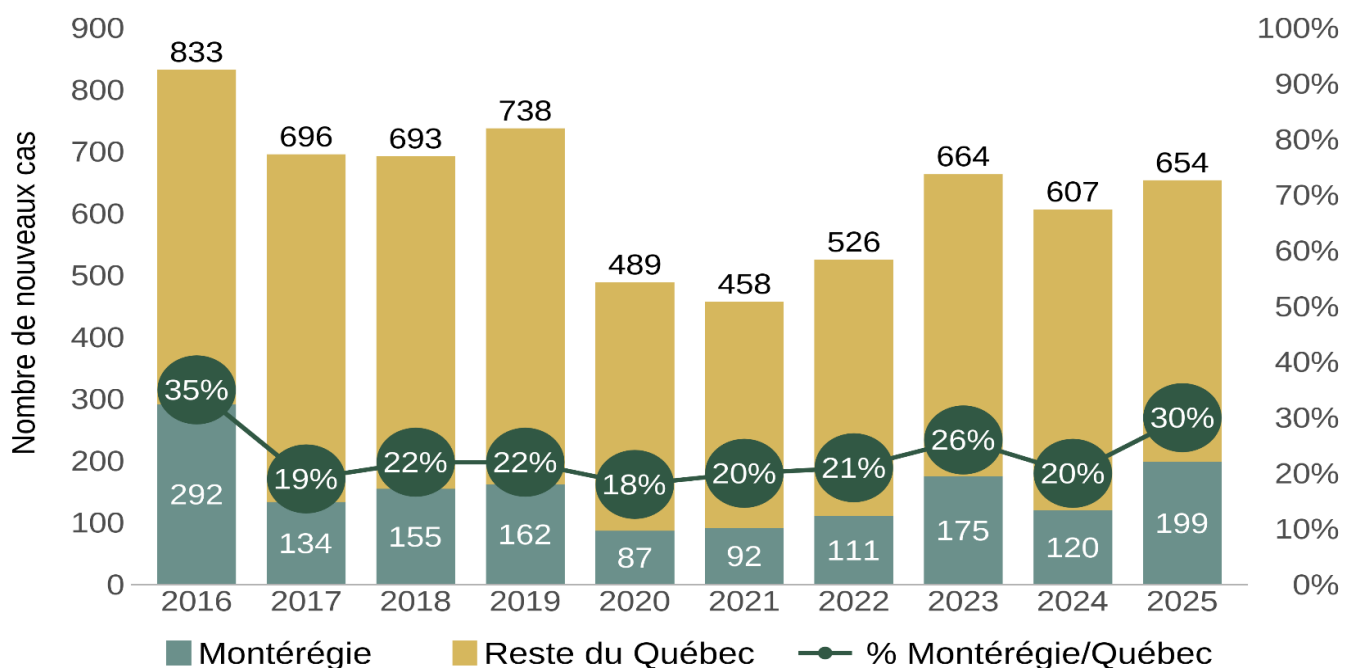
Les MADO-chimiques d'origine professionnelle

En combinant 2024 et 2025, par rapport à 2022-2023, on note une légère augmentation des nouveaux cas de MADO chimiques d'origine professionnelle en Montérégie particulièrement en 2025, alors que dans le reste du Québec, ces cas étaient plutôt en diminution. En Montérégie, en 2024 et 2025, on compte respectivement 120 et 199 nouvelles déclarations de MADO chimiques, et 487 et 455 dans le reste du Québec. Ces données montrent que la Montérégie regroupe respectivement 20 % en 2024 et 30 % en 2025 des cas de l'ensemble du Québec, alors qu'elle ne compte qu'environ 19 % des travailleurs à l'échelle provinciale. C'est la première fois depuis 2016 que la proportion passe la barre des 30 %. Cette observation pourrait être expliquée en partie par l'augmentation du nombre de travailleurs testés dans le cadre de nos activités régulières ou une augmentation de l'exposition en lien avec certains agresseurs particulièrement présents dans notre région. (Figure 1).

Faits saillants

- L'agent chimique d'origine professionnelle le plus fréquemment déclaré est le **plomb**, représentant **57% des nouveaux épisodes**.
- Le secteur des **bâtiments et travaux publics** est celui où l'on observe le plus de nouveaux cas de MADO chimiques d'origine professionnelle, avec **30% des nouveaux épisodes**.

Figure 1. Nouveaux cas de MADO-chimiques d'origine professionnelle, Montérégie et Québec, 2016-2025.



Les agents chimiques d'origine professionnelle les plus fréquemment déclarés en 2024-2025 sont le plomb (57 %), l'amiante (29 %), le monoxyde de carbone (7 %), le styrène (3 %) et le cobalt (1 %). Pour les trois principaux agents, la situation est semblable à celle de 2022-2023. Les autres agents incluent l'acétone, le cadmium, le chlore, les chromates, le formaldéhyde, les isocyanates, la silice et les produits industriels divers (Figure 2).

En 2024-2025, en Montérégie, pour l'ensemble des MADOs, l'âge de déclaration fluctue en fonction de l'agent causal. Dans l'ensemble des nouvelles déclarations, la grande majorité (94 %) concerne les hommes. Comme en 2022-2023 (38 % des cas), le secteur d'activité économique le plus touché reste celui des bâtiments et travaux publics (30 % des cas).

Le plomb

La majorité des nouveaux cas de MADOs-chimiques d'origine professionnelle en Montérégie entre 2024 et 2025 sont causés par le plomb, avec un total de 183 nouvelles déclarations pour les deux années combinées. Respectivement, 49 % et 62% des cas liés au plomb proviennent de la Montérégie par rapport à l'ensemble du Québec. Tous les individus affectés présentaient un indicateur biologique au-dessus du seuil (plombémie > 0,5 µmol/L) sans symptômes rapportés. Par ailleurs, on observe deux hausses isolées de nouveaux cas en Montérégie, soit en 2023, puis en 2025 (Figure 3).

Figure 2. Nouveaux cas de MADOs d'origine professionnelle selon l'agent chimique, Montérégie, 2024-2025.

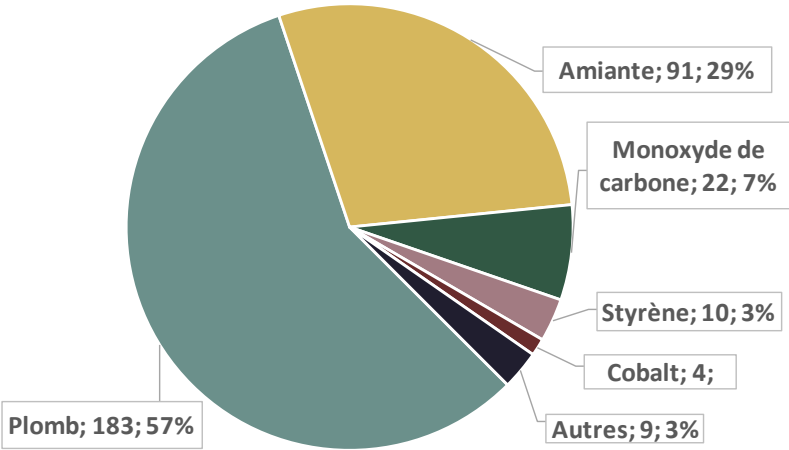
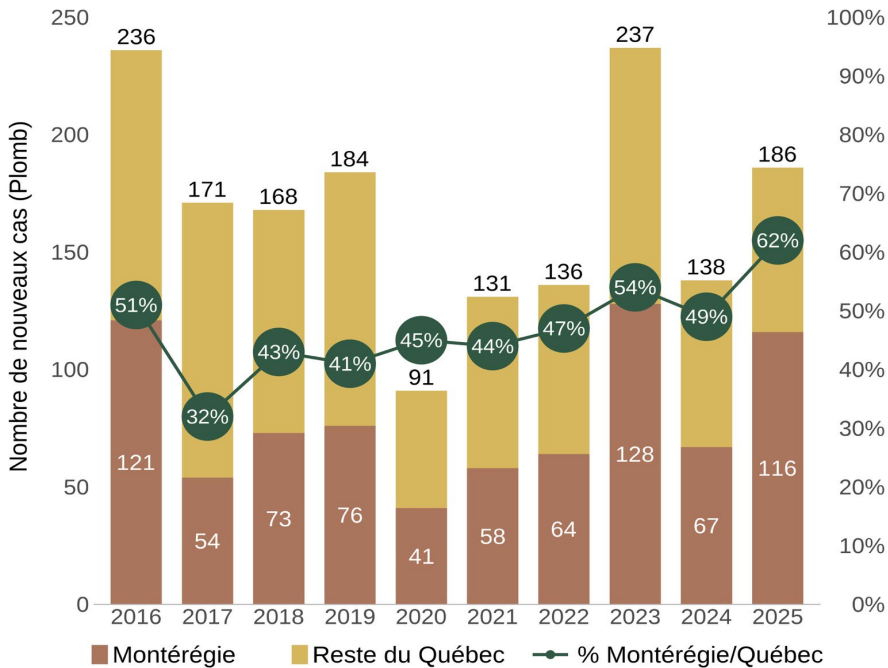


Figure 3. Nouveaux cas de MADOs-chimiques d'origine professionnelle dont l'indicateur biologique est au-dessus du seuil pour le plomb, en Montérégie et au Québec, 2016-2026.



Ces hausses pourraient s'expliquer par un certain rattrapage des cas qui n'ont pas été dépistés en lien avec la pandémie pour le pic de 2023. Pour le pic de 2025, un moins grand nombre de dépistage a été effectué en 2024 suite à une baisse d'activité pour certaines entreprises sur notre territoire. La hausse observée en 2025 est à suivre avec les données des prochaines années pour voir si les valeurs se stabilisent.

En comparaison avec les années 2022-2023, les deux secteurs d'activité économique causant le plus grand nombre de MADO-chimiques professionnelles liées au plomb demeurent les secteurs des bâtiments et travaux publics, et celui de la première transformation des métaux (Figure 4). Dans le secteur des bâtiments et travaux publics, les épisodes représentent 34 % en 2024 et 38 % en 2025 comparativement à (45 % pour 2022 et 57 % pour 2023).

L'amiante

En Montérégie, pour les années 2024-2025, aucune déclaration n'a été faite pour les personnes de moins de 55 ans, et 85 % des déclarations reliées à l'amiante étaient chez des personnes âgées de plus de 70 ans. Cela peut s'expliquer par le fait que les maladies liées à l'amiante se développent plusieurs années après l'exposition. On remarque que les valeurs augmentent et se rapprochent des valeurs pré-pandémiques, particulièrement pour le mésothéliome.

En 2024-2025, 49 nouveaux cas ont été déclarés pour les maladies liées à l'amiante. La répartition est la suivante : 58% pour l'amiantose, 16% pour le cancer du poumon et 25% pour le mésothéliome (Figure 5). Selon les données disponibles, le lien avec une exposition professionnelle à l'amiante a été établi pour 14 décès. La majorité de ceux-ci était due au mésothéliome.

Figure 5. Nouveaux cas de MADO-chimiques et de problèmes de santé en lien avec l'exposition professionnelle à l'amiante, en Montérégie.

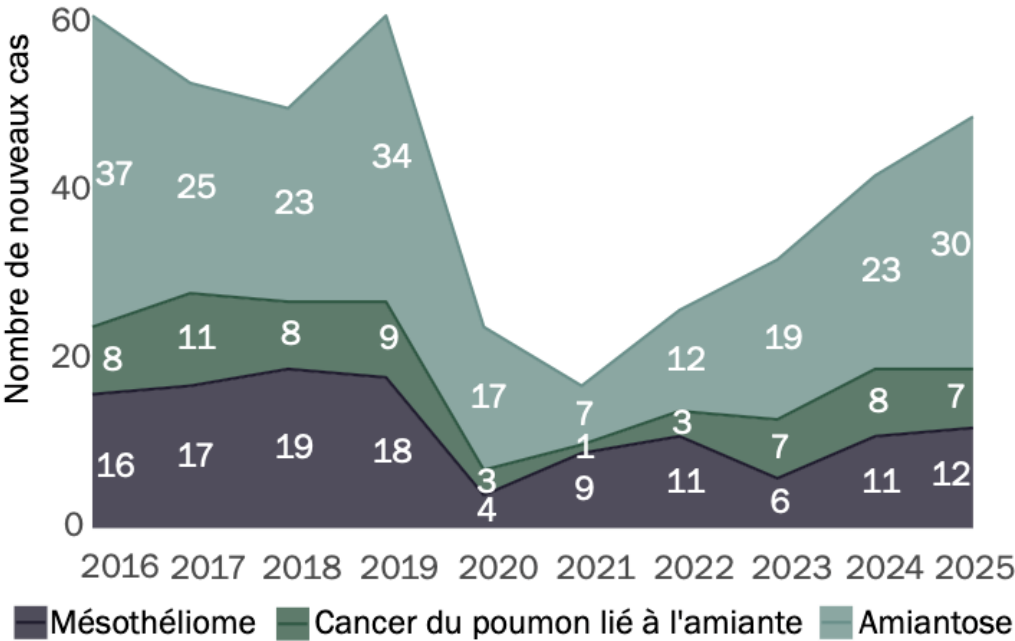
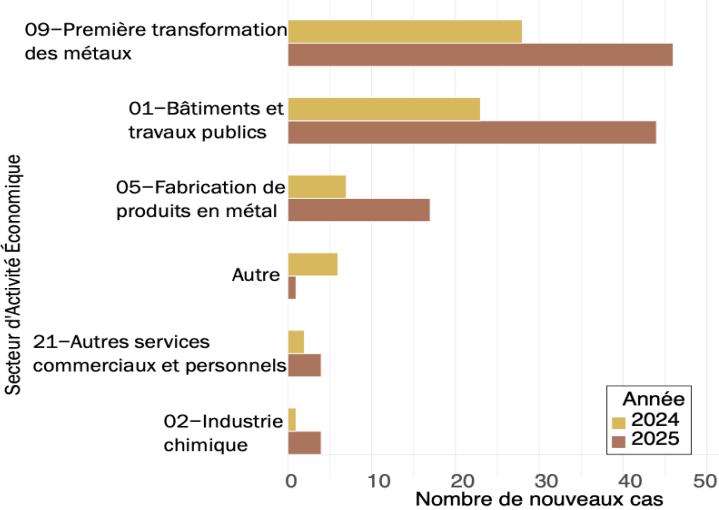


Figure 4. Nouveaux cas de MADO-chimiques d'origine professionnelle liées au plomb selon le secteur d'activité économique, Montérégie, 2024-2025.



Le monoxyde de carbone

Les nouveaux cas de MADO-chimiques liés à l’exposition au monoxyde de carbone (CO) en Montérégie étaient stables depuis 2021, 7 cas annuel en 2022 et en 2023 (figure 6). En 2024, 6 nouveaux cas ont été déclarés, alors qu’en 2025, ce nombre s’élève à 16 cas. Parmi les 22 cas totaux en 2024 et 2025, 6 ont nécessité un traitement en chambre hyperbare et 2 sont décédés, une complication rare et grave. Au cours des 10 dernières années, ce sont les 2 seuls décès répertoriés et il y a eu 14 traitements en chambre hyperbare sur les 130 cas de CO déclarés.

En 2024 et en 2025, les expositions professionnelles au CO en Montérégie sont principalement attribuables aux secteurs du bâtiment et des travaux publics suivis des services commerciaux et personnels (Figure 7). Les cas déclarés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics semblent avoir légèrement augmenté, tandis que les cas dans le secteur agricole ont diminué par rapport aux années précédentes.

Figure 6. Nouveaux cas de MADO-chimiques en lien avec l'exposition professionnelle au monoxyde de carbone en Montérégie et au Québec.

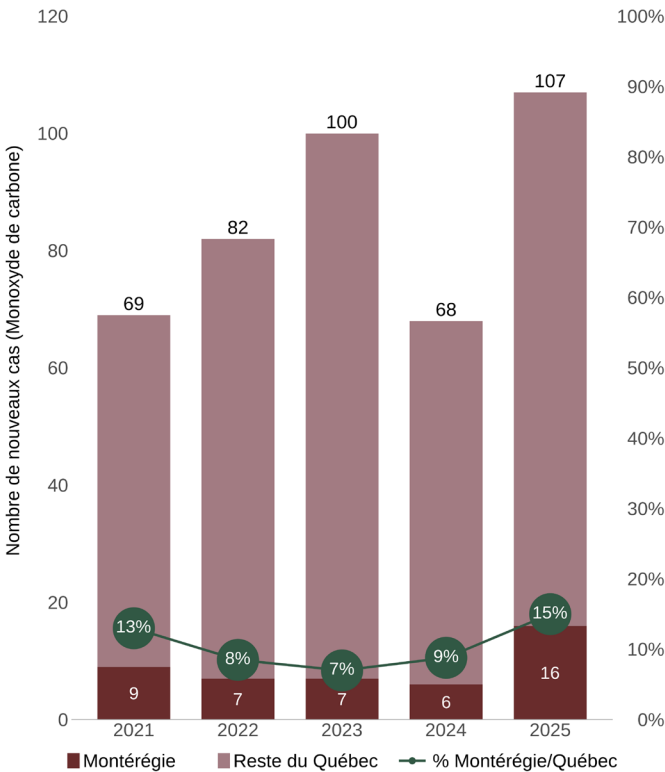
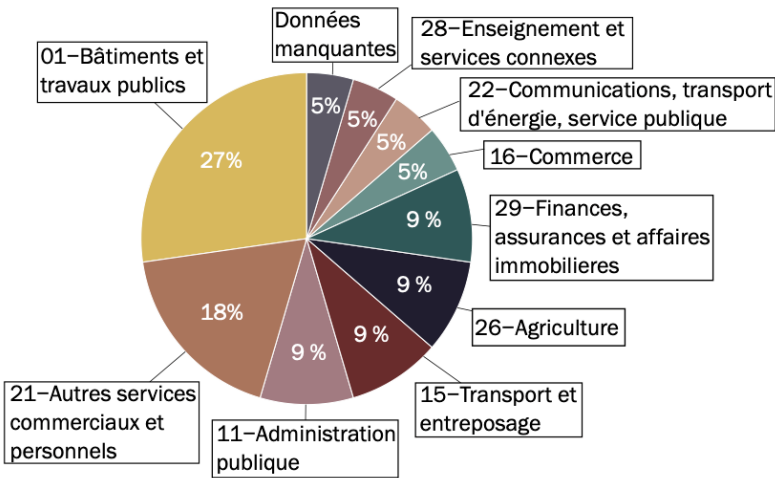


Figure 7. Nouveaux cas de MADO-chimiques d’exposition professionnelle au CO selon le secteur d’activité économique en Montérégie.



Ces incidents ont souvent été déclarés dans le contexte d’utilisation d’appareils défectueux, de ventilation insuffisante, d’endroits clos ou encore en raison d’une méconnaissance des risques. Entre 2016 et 2025, sur les 130 cas de CO, 77 travailleurs mentionnaient qu’il n’y avait pas de détecteur et 26 ne savaient pas s’il y en avait un. Étant donné la nature invisible et inodore de ce gaz, cela a sûrement contribué à un retard dans la détection du danger et dans l’évacuation des travailleurs dans les milieux concernés. L’usage de détecteurs de CO bien entretenu pourrait possiblement aider à réduire cet enjeu.

Conclusion

Sur une période de dix ans, la tendance concernant le nombre de nouveaux cas déclarés est à la baisse, tant en Montérégie que dans le reste du Québec. Cependant, une augmentation de ces nouveaux cas a été observée depuis 2022 pour ces deux échelles territoriales. La proportion plus élevée de ces cas (30%) en 2025 en Montérégie mériterait un suivi afin de déterminer si c'est un événement ponctuel ou si une tendance se dessine. Le plomb demeure l'agent chimique responsable du plus grand nombre de MADO-chimiques d'origine professionnelle en Montérégie. En ce qui concerne l'amiante, bien que des mesures préventives réglementaires aient été mises en place depuis les années 1990, les nouveaux cas de maladies en lien avec cette exposition professionnelle continuent de grimper depuis 2021, atteignant les niveaux pré-pandémiques. La surveillance des prochaines années nous permettra alors de suivre l'efficacité des mesures préventives et réglementaires en lien avec l'amiante. Ainsi, l'analyse des données des milieux de travail, particulièrement ceux où on note des nombres élevés de nouveaux cas de MADO, demeure primordiale pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs (ex. Première transformation des métaux et Bâtiments et travaux publics). Dans cette même optique, la prévention par l'entremise de collaboration avec les milieux de travail et les différents acteurs impliqués est de mise autant dans la sensibilisation des travailleurs à risque que dans l'instauration de mesures de sécurité concrètes visant à protéger la santé immédiate et à long terme des travailleurs de la Montérégie.

Source des données : INSPQ. Portail de l'infocentre. Mado-Chimiques, données extraites le 29 avril 2026.



Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

Auteurs : Kailey Qin, Ext en MD
Barath Ramanathan, Ext en MD
Karianne Romain, Ext en MD
Joël St-Pierre, Ext en MD
Abina Thambithurai, Ext en MD

Collaborateurs : Nabila Kadaoui, MD
Isabelle Vincelette, APPR

Graphiques : Kailey Qin, Ext en MD
Barath Ramanathan, Ext en MD
Karianne Romain, Ext en MD
Joël St-Pierre, Ext en MD
Abina Thambithurai, Ext en MD
Isabelle Vincelette, APPR

Mise en page : Kirby Suffrard, AA